

GE_GERICHTE 4A_737/2012 vom 21. Mai 2013

GE Cour de justice, 2013-05-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_4A_737_2012

FR: GE_GERICHTE 4A_737/2012 du 21 mai 2013

IT: GE_GERICHTE 4A_737/2012 del 21 maggio 2013

Regeste

Résumé: TRAVAUX À PLUS-VALUE - RÉPARTITION DU COÛT SELON NOMBRE DE PIÈCES Le juge ne peut s'écarter d'une méthode de répartition des coûts liés à des travaux à plus-value que si la clé de répartition appliquée par le bailleur se révèle insoutenable. Tel n'est manifestement pas le cas d'une répartition des coûts fondée sur le nombre de pièces par appartement loué.

Volltext

Résumé: TRAVAUX À PLUS-VALUE - RÉPARTITION DU COÛT SELON NOMBRE DE PIÈCES Le juge ne peut s'écarter d'une méthode de répartition des coûts liés à des travaux à plus-value que si la clé de répartition appliquée par le bailleur se révèle insoutenable. Tel n'est manifestement pas le cas d'une répartition des coûts fondée sur le nombre de pièces par appartement loué.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER ; MAJORATION DE LOYER ; PLUS-VALUE ; RÉNOVATION D'IMMEUBLE

Normes: Normes: CO.269a.let.b; OBLF.14

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.